

Compte rendu

Objet : Réunion citoyenne OGS BA – Saint Maurice/Moselle

date : 6/10/2017, 18h30 à St Maurice/Moselle

diffusion : Affichage en mairie des communes concernées

rédacteur : Sophie Picou

Présents : Liste de présence ci-jointe

Contexte

Un Opération Grand Site pour le massif du Ballon d'Alsace a officiellement été lancée le 25 février 2016 sur accord de l'Etat. Après un premier temps de concertation auprès des élus locaux du territoire concerné, Maires (22 communes) et Présidents de communautés de communes (7 CC), puis des acteurs socio-professionnels de ce territoire, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges propose une concertation citoyenne.

En effet, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, maître d'ouvrage du projet et animateur de la démarche organise en concertation avec la communauté de communes des Ballons des Hautes-Vosges cette deuxième réunion citoyenne.

Il s'agit de la deuxième réunion d'une série de réunions citoyennes sur le territoire du massif du Ballon d'Alsace, Grand Site de France en projet : temps de partage et d'échange autour du projet. Le public visé correspond aux habitants des communes de Bussang, Fresse/Moselle, Le Thillot et St Maurice/Moselle.

Rappel de l'ordre du jour :

- Déambulation autour de l'exposition
- Choix d'un des 4 panneaux (exemples de Grands Sites de France labellisés)
- Echange autour des choix des participants
- Projet au Ballon d'Alsace en 2 mots
- Vos contributions

Cette deuxième session a réuni 10 personnes et s'est clôturée par un moment convivial. Malgré une faible participation en nombre, les échanges ont été riches et participatifs. Voici un résumé des éléments de définition et de réflexion qui ont été abordés.

Objectifs

Informier/renseigner les habitants sur la démarche Grand Site et ses enjeux
Recueillir les attentes et réactions des habitants

Conclusions

Un premier temps de déambulation autour de l'exposition a permis de définir la démarche Grand Site de France (GSF).

Les participants ont relevé que les GSF sont des **sites qui offrent des paysages magnifiques**, qui peuvent être **très variés** (« différents visages ») et présenter des **ambiances différentes**. Ce sont des **sites habités**.

Ils ont également noté la mise en place d'un **projet commun pour protéger et gérer ces sites au quotidien**. Les gestionnaires de ces sites se donnent des **défis communs** pour les **protéger** et les **aménager** de façon à permettre un certain **dynamisme culturel et touristique**. Le **développement local** s'appuie notamment sur un **tourisme durable, l'agriculture et la mise en valeur des richesses du site** (naturelles, paysagères, culturelles, historiques et humaines). Les GSF offrent également une grande **facilité de découverte** et de promenade (visite à vélo, à pied).

Un parallèle a été fait avec le GSF du Puy Mary et le massif du Ballon d'Alsace qui présentent des similitudes. Il s'agit de **vastes territoires de montagne**, pas forcément avec une seule chose emblématique mais plutôt une **multitude de choses à mettre en avant**.

Les participants ont ainsi exprimé leur point de vue sur l'esprit des lieux ou plutôt « **les esprits du lieu** » du massif du Ballon d'Alsace comme ils l'ont fait remarquer.

- C'est qui ? c'est quoi ? c'est où ?
- Des habitants qui ne se voient pas, se croisent peu, sont dos à dos, « adossé à la montagne »
- Montagne / agriculture
- Le ski, la randonnée, le VTT
- La nature, le dépaysement quand on est là-haut
- Des vues magnifiques à 360° avec une diversité des paysages, véritable table d'orientation
- Perspectives que ça offre avec vue sur les Alpes
- Histoire à raconter : Espagne 1500-1600, Germanie et francs / bornes frontières de 1871 à 1918 / le Territoire de Belfort était alsacien avant 1870.

Des éléments de définition ont été précisés.

L'Opération Grand Site (OGS) est un outil proposé par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre à des difficultés de gestion d'un site très fréquenté. L'OGS consiste à élaborer un programme d'actions portant sur la préservation et la mise en valeur des patrimoines, l'amélioration de l'accueil des visiteurs et le renforcement du développement local en lien et dans le respect des habitants, pour ensuite candidater au **label Grand Site de France**. Cela s'adresse à des territoires particuliers. Il y a 4 prérequis pour lancer une OGS :

- Avoir au moins une partie du site en **site classé** au titre de la loi de mai 1930 (protection réglementaire)
- Avoir des paysages emblématiques
- Etre un site touristique de grande notoriété, très fréquenté
- Avoir une volonté locale, une gouvernance locale favorable à la mise en place d'un projet commun et penser le territoire dans sa globalité

Le label est délivré pour 6 ans renouvelables, il a une valeur législative, non-réglementaire. Il est garant de l'exemplarité de gestion du site. C'est une **reconnaissance nationale de la beauté du site et de sa bonne gestion, dynamique et vivante**.

Le label permet de débloquer des fonds de l'Etat, d'avoir des engagements des collectivités pour co-financer certaines actions. Cette démarche permet de **donner de la lisibilité sur un territoire et ses projets**. Les actions figurant dans le plan d'actions émanent d'un travail de concertation important, et ainsi peuvent attirer des co-financiers.

Eléments de contexte pour le projet sur le massif du Ballon d'Alsace :

Les réflexions sur l'opportunité de mettre en œuvre une Opération Grand Site sur le site classé du Ballon d'Alsace sont très anciennes, puisqu'antérieures même au classement du Ballon d'Alsace en tant que site classé survenu en 1982.

Le Syndicat Mixte Interdépartemental du Ballon d'Alsace (SMIBA), opérateur historique du sommet du Ballon d'Alsace, portait initialement la démarche de labellisation. Une démarche globale d'aménagement du sommet du Ballon d'Alsace a ainsi été mise en œuvre (création du sentier de découverte, enfouissement de lignes électriques, démolition de baraques, construction de bâtiment d'accueil, parkings, etc.) depuis les années 80.

Aujourd'hui, le périmètre de l'OGS est plus large que celui du sommet du Ballon et c'est pourquoi la démarche de labellisation a été confiée par l'Etat au PNRBV fin 2014.

En quelques chiffres, l'OGS du Ballon d'Alsace représente donc un périmètre de 18 000 hectares, englobant notamment le site classé du Ballon d'Alsace ; le site classé de Rouge Gazon et la Planche des Belles filles.

Mais au-delà des sommets, l'OGS concerne également les vallées et englobe 22 communes réparties sur 4 départements et 2 grandes régions.

L'enjeu de l'OGS au Ballon d'Alsace est de **faire vivre le territoire dans sa globalité**, avec une **complémentarité sommets - vallées** à trouver.

Enfin, les habitants ont pu contribuer en remplissant des coupons avec des idées d'actions qui pourraient être mises en œuvre. Ces idées seront reprises dans les ateliers de concertation pour enrichir les contributions des élus et acteurs locaux et ainsi construire des propositions d'actions.

Suites à donner

Réunion citoyenne sur le territoire de la communauté de communes des Vosges du Sud à Giromagny le 26/10/2017.

Des groupes de travail avec les acteurs socio-professionnels et les membres du Copil, seront réunis pour travailler sur les axes qui fondent le cadre stratégique validé par le Copil du 29 juin 2017, et définir des actions pour élaborer le plan d'actions pour fin 2018.

Les contributions des habitants seront étudiées et pourront également enrichir le travail de construction du plan d'actions.

Mise en œuvre d'actions de restauration, d'aménagements, de valorisation du territoire et de ses patrimoines, définies dans le plan d'actions

Candidature au label GSF

Vous souhaitez encore vous exprimer au sujet du ballon d'Alsace et contribuer au projet GSF ?

Vous pouvez accéder au formulaire en ligne via le lien suivant :

<http://stras.me/k45aq>

Piste de réflexion

Une fois le plan d'actions établi, fin 2018, sur la base des contributions des habitants et des différents ateliers de concertation avec les acteurs socio-professionnels et les membres du Copil, il pourrait être présenté aux habitants dans le même format que cette réunion citoyenne. C'est-à-dire proposer une réunion publique par versant, à l'échelle intercommunale, à organiser avec les maires volontaires.